

Sujet : [INTERNET] Agrandissement de la décharge Cosson Puiseux en France

De : Madeleine Guillemin <guillemin.madeleine@gmail.com>

Date : 02/09/2021 18:14

Pour : pref-icpe@val-doise.gouv.fr

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la procédure d'autorisation pour l'extension de l'ISDI de Puiseux En France, nous tenons à porter à la connaissance du Commissaire Enquêteur et de la Préfecture du Val d'Oise nos avis motivés pour faire valoir le droit et sensibiliser aux nombreux préjudices subis à cause de ce projet de décharge.

- L'information et la concertation n'ont pas été menés de façon honnête. Les moyens de communication et la période, choisie sciemment, révèlent la volonté de masquer la visibilité de la procédure.
- Les plans de topographie sont faux et incohérents. il n'y a aucun document qui permette de juger objectivement des remblais qui seront réalisés. Les photomontages sont trompeurs voire falsifiés à dessein.
- Les remblais sont beaucoup trop hauts devant les logements du 24 rue du Gué (Ferme du Moulin).
- La piste de chantier est beaucoup trop proche des logements de la ferme du Moulin.
- La ferme du Moulin est aussi un LOGEMENT dans lequel vivent des retraités qui accueillent plusieurs jours par semaines cinq jeunes enfants. L'activité de décharge de poussières de ciment est inadmissible à moins de DIX METRES de notre logement.
- Les études de bruit et de pollution par poussière sont très orientées et donc très très sous estimés. Sur ce point la réalité est facilement constatable, il suffit de vous rendre dans la cour du 24 rue du Gué pour constater les nuisances. Le bruit y est permanent, les bulldozers, klaxons des camions, et pelleteuses sont les plus préjudiciables. Toute vie extérieure devient insupportable alors qu'il ne s'agit que de la 1ere tranche qui est beaucoup plus éloignée de notre logement que ne le sera la seconde tranche.
- La poussière est permanente, elle est très fine et entre dans nos logements, les gênes respiratoires sont fréquentes, les irritations des yeux aussi.
- Les pratiques, sont bien différentes des belles images. Voilà de nombreux mois que des tas de terres monstrueux sont réalisés. Le provisoire dans ce type de travaux dure très très longtemps. Les périodes d'autorisation sont dépassées en toute illégalité.
- Les objectifs d'amélioration des terres agricoles sont pures mensonges. Après 60 ans de profession d'agricultrice, je sais qu'on n'améliore pas la fertilité d'un sol avec du béton, et en le compactant au bulldozer. De plus les emprises des talus font perdre beaucoup de surface initialement cultivée. La perte d'emprise et de qualité des terres agricoles est réelle et importante.
- Songez qu'avant d'avoir un joli chemin pour se balader à bicyclette il faudra attendre dix ans que les travaux se terminent et 15 de plus si vous voulez être à l'ombre du moindre petit arbre planté par Cosson.
- Pendant 10 ans tout le monde va respirer des poussières de ciment, et autres déchets de démolition, écoles, sportifs, ces poussières fines s'infiltreront partout y compris dans les logements. Les productions de fruits et légumes de jardins seront souillées, ne parlons pas des préjudices pour la nature. Notre jardin en est le témoin alors qu'il ne

s'agit d'une première tranche beaucoup plus éloignée de la suivante.

- Les quelques subsides annuels touchés par la commune ne sont rien au regard de l'immense perte de valeur que subissent des centaines de logements riverains de cette décharge. L'intérêt commun est bafoué.

L'autorisation demandée par Cosson doit être refusée pour ces raisons, environnementales, sanitaires, paysagères, patrimoniales, financières, et dans tous les cas communes à l'ensemble des habitants, et professionnels.

Merci d'en prendre note.

Bien cordialement
Madeleine Guillemin